



**PROCES VERBAL
2026-04-03**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : onze

Présents : M. S. CLEMENT, M. V. CUBAUD, Mme M. LAFARGE, M. J. LAURENT, M. P. LAURENT, Mme G. MANETTI, M. J.C. NAUDON, Mme A. QUENTIN, Mme N. TRAPATEAU, M. F.X. TRIJEAUD

Absente excusée : Mme P. LEROUX

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme M. LAFARGE

Début de séance : 20h40

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 25/03/2026
2. Approbation du PV du conseil municipal du 01/04/2026
3. Approbation du PV du conseil municipal du 13/04/2026
4. Désignation du collège des référents déontologues,
5. Sinistre de la salle polyvalente
6. Questions diverses.

ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, Mme Monique LAFARGE est désignée comme secrétaire de séance.

1. PROCES-VERBAL SEANCE DU 25/03/2026

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.



2. PROCES-VERBAL SEANCE DU 01/04/2026

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

3. PROCES-VERBAL SEANCE DU 13/04/2026

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

4. DESIGNATION DU COLLEGE DES REFERENTS DEONTOLOGUES

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L. 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Le maire propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes qualifiées mentionnées ci-après, et de mettre en place les modalités de fonctionnement suivantes.

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. SINISTRE DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente a été louée en date du 25 Aout 2025 par des habitants de Mazerolles avec la mise en place d'une convention de location signée. Lors de l'état des lieux de sortie, des dégâts ont été constatés et confirmés par un rapport d'huissier. Plusieurs intervenants se renvoient la responsabilité depuis des mois.

Suite au conseil de l'avocat représentant la commune de Mazerolles, monsieur le Maire va produire un titre à l'égard des locataires qui seront redevables du montant du sinistre soit 35 125 euros.



Approuvé à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Logiciel Mairie :** La mairie a changé de logiciel administratif AGEDI. Une option pour la rédaction conforme des actes sera prise pour 200 euros à l'année.
- **SACEM :** Les frais de SACEM seront pris en charge par la mairie pour permettre aux associations de bénéficier annuellement des droits d'auteurs pour la diffusion de musique pendant les manifestations locales grâce à l'adhésion à l'AMF. Coût pour la commune : 152 euros.
- **AMR16 :** Une demande d'adhésion va être effectuée.
- **PLUIH :** Les élus référents pour le PLUIH sont M.P Laurent, M. J.-C. Naudon et M. F.-X. Trijeaud.
- **Mutuelle Intercommunale :** La communauté de communes organise une réunion le 20 mai à Chasseneuil pour la mise en place de cette mutuelle.
- **Cérémonie du 8 mai :** Rendez-vous à 10h30 à la mairie ou 11h devant le monument aux morts suivi du vin d'honneur traditionnel avec dégustation de chocolat chaud.
- **Fleurissement des villages :** Une visite de conseils en fleurissement et végétalisation sera programmée.

La date du prochain conseil municipal sera fixée le vendredi 5 juin 2026 20h30.

Fin de conseil à 21h30.

La secrétaire de séance
Monique LAFARGE

Le Maire
Jean-Christophe NAUDON

